

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL688

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À l'alinéa 140, après le mot : « pour », substituer au mot :

« celle »,

les mots :

« l'évaluation des charges ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.